

Précaires de l'Éducation nationale : toujours en galère

Analyse de notre sondage.

Nous avons effectué cette année un sondage auprès des précaires de l'Éducation nationale de l'académie. Certains se sont prêtés au jeu. Bien sûr, on peut faire parler les chiffres de différentes façons et un sondage ne représente pas l'ensemble des concernés, mais les résultats obtenus reflètent assez bien ce que l'on constate au quotidien dans nos établissements, ou syndicalement : en terme de gestion administrative des précaires et en terme de considération. Nous appelons « précaires » les personnels n'ayant pas le statut de fonctionnaire et devant donc signer un contrat. Ils sont donc précarisés à la fois par le salaire, souvent insuffisant voire indigent et peuvent être, de surcroît, obligés d'être à temps partiel, comme la plupart des AESH ; et ils sont, de fait, contraints par la peur de ne pas voir leur contrat renouvelé. Leurs statuts entraînent souvent aussi, on le verra, moins de prise en considération, voire du mépris. On pourrait tout de même faire une distinction entre les CDD et les CDI, qui sont plus sécurisants.

Les sondés qui ont répondu se répartissent comme suit : des AESH en CDD (24%) ou en CDI (33%), des AED en CDI (12%) ou en CDD (21%), des enseignants contractuels (7%) et quelques personnes dans la catégorie « autre ».

Parmi ces personnes, 10 % estiment qu'elles ont été formées pour le poste qu'elles occupent, 57 % estiment avoir été formées un peu et 33 % estiment ne pas avoir été formées du tout. Les personnes qui estiment ne pas du tout avoir été formées sont pour beaucoup des AED et des enseignants contractuels. Cela revient à dire que l'essentiel des personnels précaires de l'éducation nationale, et ils sont nombreux (plus de 25 % des effectifs), ceux qui s'occupent tous les jours des élèves et gèrent régulièrement des situations difficiles, ne reçoivent pas ou peu de formation. En effet, pour être AED il suffit, pour l'État, d'avoir le bac et une formation disciplinaire (bac+2) suffit pour être contractuel enseignant. On peut estimer que l'expérience est le meilleur apprentissage, il n'empêche que cela ressemble plutôt à un gladiateur jeté dans une fosse aux lions avec un dictionnaire pour se défendre.

Car les problèmes ne s'arrêtent pas à la formation. 38 % des sondés ont rencontré des difficultés lors de la signature de leur contrat, ça n'est pas un chiffre anodin. Les causes avancées sont : les retards dans la signature du contrat, c'est le problème le plus récurrent, des difficultés à faire valoir l'ancienneté pour le calcul de l'indice de rémunération, des problèmes techniques (obtention du Numen, problème de serveur et d'adresse mail), les joies de l'informatisation, enfin, il y a des contrats perdus, des erreurs sur le contrat, les difficultés de la transi-

tion du CDD vers le CDI. Il est curieux qu'on ait plus de difficultés à signer son contrat en temps et en heure, ce qui est obligatoire légalement, dans le public, géré par l'État donc, que dans le privé. A cela s'ajoutent ensuite les retards sur le paiement des salaires, parfois de plusieurs mois, des difficultés avec la complémentaire santé faute d'accès aux informations, des retards parfois très conséquents pour l'obtention des fiches de paie (difficile de repérer une erreur sans celle-ci et encore faut-il la comprendre, on y reviendra).

Les problèmes administratifs mentionnés par les sondés relèvent de plusieurs catégories. Celle qui revient le plus souvent concerne le parcours du combattant pour ces personnels afin d'accéder à ce à quoi ils ont droit : aides, primes, salaire. Ensuite vient le soucis quant à la gestion de l'emploi du temps et du temps de service, comment il s'organise, ses changements, quelles sont les règles qui régissent son organisation. Puis apparaît la gestion désastreuse des arrêts maladie. Par exemple, certaines AESH continuent de percevoir leur salaire pendant leur arrêt maladie et on leur demande ensuite de rembourser le trop perçu. Mais tout cela est extrêmement complexe à saisir et l'administration commet souvent des erreurs, difficile alors de savoir ce qu'il en est vraiment. Cela peut entraîner des conséquences graves, surtout quand on sort d'un arrêt maladie. Logiquement, le problème suivant est la compréhension de la fiche de paie, quand il y en a une. Et ça n'est pas le projet de les simplifier qui entraînera une meilleure compréhension, au contraire. Puis apparaît la difficulté à connaître et à faire valoir ses droits. Enfin, la gestion externalisée des AED par le lycée Vaucanson, par exemple, est évoquée.

Cependant, pour faire face à ces difficultés administratives, 36 % affirment avoir trouvé de l'aide dans leur établissement, 25 % l'ont trouvée auprès des services qui les gèrent et 34 %, soit un tiers, n'ont trouvé d'aide nulle part. On peut avancer de

multiples causes : manque d'informations, personnels de gestion trop peu nombreux et mal formés, numérisation, complexité administrative, mépris, difficulté de savoir à qui s'adresser ...

Aux difficultés administratives s'ajoute la prise en considération des différents personnels sondés qui peut redoubler encore les difficultés d'une personne en situation de précarité, qui se sent potentiellement isolée, non prise en compte et, par conséquent, pas légitime à demander de l'aide ou à pointer un problème. La considération par les collègues n'est pas forcément ce qui pèche le plus. 80 % des sondés estiment être considérés par leurs collègues. En revanche, seulement 29 % des sondés pensent être traités aussi bien que les titulaires par la hiérarchie, 27 % aussi mal que les titulaires et 39 % sont moins bien traités que les titulaires.

En tout état de cause l'entremêlement des hiérarchies, la diversité des employeurs et des statuts, la multiplication des plateformes numériques, la difficulté à trouver les bons interlocuteurs, à obtenir d'eux une réponse, et une réponse qui soit juste, démultiplient clairement les problèmes. Peut-être pourrait-on trouver dans ces résultats une forme d'explication à la difficulté de recruter des personnels, et de les garder. Mais ça n'est qu'une hypothèse ...

